



LE MÉRITE 82

Bulletin de liaison de la section 82
de l'Ordre National du Mérite

HONNEUR SOLIDARITÉ MÉMOIRE

n° 18
Octobre 2016

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers Compagnons,

Ce numéro 18 de notre bulletin de liaison est riche de l'illustration de la devise de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite : Honneur, Solidarité, Mémoire.

Honneur et Mémoire de ceux, militaires ou civils, qui se sont illustrés au service de la Patrie comme **Maurice Rolland** et **Marcel Montagnac** et qui sont reconnus par la République en vertu de leurs mérites distingués comme **Pierre Bogino** et **Christophe Delais**. Solidarité comme en témoigne la mise en œuvre du parcours de Citoyenneté et la vie de la section.

Merci à tous les contributeurs qui font vivre notre modeste bulletin par leurs participations financières à son édition et, par leurs écrits, le rendent intéressant et agréable à lire.

Adresse : Ordre National du Mérite - Section Tarn-et-Garonne
10, Faubourg du Moustier, 82000 Montauban

Une mention spéciale à notre **vice-président Christian Limongi** qui, contre vents et marées, travaille à son édition.

Notre Association a connu bien des tourments qui n'avaient pas lieu d'être et qui tiennent au caractère humain des personnes qui étaient pourtant en charge de faire rayonner notre Ordre.

Il semble que le dernier congrès ait porté ses fruits, une nouvelle équipe nationale s'est mise en place sous la présidence de **Michel Lebon** à qui le Comité de **Tarn-et-Garonne** souhaite pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Jean-Marc Detailleur

SOMMAIRE

Le mot du Président	1
- Assemblée générale de l'ANMONM 82	3
- Conférence du Professeur Jean-Louis Matharan	10
- Composition du Comité de section	15
- Composition du Bureau	16
- Informations sociales et administratives	17
- Le parcours de Citoyenneté	18
- Remise de l'ONM à monsieur Pierre Bogino	20
- Remise de l'ONM à monsieur Christophe Delais	22
- Maurice Rolland, l'esprit de Résistance dans la magistrature	23
- Marcel Montagnac, un gendarme au service du Maquis limousin	26
- Nouvelles nominations dans l'ONM (Tarn-et-Garonne)	30
- La vie de la section	31

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION NATIONALE
DES MEMBRES DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
(Section du Tarn-et-Garonne)**

L'Assemblée générale ordinaire s'est déroulée le 12 mars 2016 à **Caussade**, salle des Récollets, fort aimablement mise à disposition par le sénateur-maire de la ville, **monsieur François Bonhomme**.

À 10 heures, le **Président Jean-Marc Detailleur** a ouvert la séance en remerciant les compagnons d'être venus si nombreux. En effet, 90 compagnons, conjoints et amis se sont retrouvés pour écouter la présentation de la ville de Caussade par **monsieur Érick Lebrun**, membre du Comité de section et correspondant du secteur.



Une partie de l'assistance

Comme à l'accoutumée, les travaux ont débuté par un hommage aux compagnons disparus en 2015. Le Président y a associé l'épouse de notre compagnon **François Desplas**. Il a ensuite adressé ses remerciements aux autorités présentes : **monsieur François Bonhomme**, sénateur-maire de Caussade, **madame Valérie Rabault**, députée de Tarn-et-garonne, **madame Brigitte Barèges**, Vice-présidente du Conseil départemental et maire de Montauban, le **Colonel Hervé Pilette**, délégué militaire départemental, **monsieur Gérard Hébrard** et **madame Véronique Riols**, conseillers départementaux.

Monsieur le Préfet et Messieurs les Sous-préfets, pris par d'autres engagements, s'étaient excusés.



Les autorités civiles et militaires

RAPPORT MORAL PAR LE PRÉSIDENT DETAILLEUR

Dans son rapport moral, le **Président Detailleur** a souligné l'action des compagnons qui œuvrent pour le rayonnement de l'Ordre. Il a insisté sur les objectifs de notre association de maintenir et développer les valeurs morales et civiques, de renforcer la solidarité et pratiquer l'entraide individuelle et collective et de participer au devoir national de mémoire.

Les membres du bureau de la section se sont efforcés d'agir dans ce sens, comme cela est rapporté deux fois par an dans notre indispensable bulletin de liaison dont la construction, l'édition et la distribution sont l'œuvre de **monsieur Christian Limongi**.

Les membres du bureau de la section ont été présents dans la quasi totalité des manifestations du souvenir ou à caractère patriotique. Le Président a tenu à remercier notre porte-drapeau **Etienne Fortunel** et son suppléant **André Sergues** pour leur engagement et leur présence à ces cérémonies, ainsi qu'à celles de funérailles de nos compagnons.

Le Président a enfin rappelé qu'il fallait cultiver avec conviction auprès de notre jeunesse l'esprit de citoyenneté et de civisme. Il a insisté sur les actions entreprises en faveur des jeunes. Tout d'abord, à l'initiative du **Docteur James Simon**, celle de la remise du Prix du Comportement Citoyen aux équipes éducatives des jeunes sapeurs-pompiers volontaires et, plus modestement, à l'appui que nous avons apporté à l'invitation de l'Espace du Fort à **Montauban** qui a pour vocation d'accueillir en résidence les jeunes travailleurs et les personnes âgées autour des « Essentiels », conférences d'une heure sur un sujet que l'on qualifiait autrefois d'éducation civique.

**Intervention du Docteur James Simon
vice-président de l'ANMONM 82,
animateur de la Commission « Mémoire, Civisme, Citoyenneté »**

Le docteur **Simon** a rappelé qu'il a été décidé de mettre en valeur les équipes éducatives en les honorant par l'attribution du « prix du Comportement citoyen ». Présidée par **monsieur Pierre Besnard**, préfet du **Tarn-et-Garonne**, cette cérémonie de remise de prix s'est déroulée à la préfecture le 27 janvier 2016 devant plus de 150 personnes.

Cette cérémonie a déjà fait l'objet d'un article dans le bulletin de liaison de février 2016

Jean-Marc Detailleur a ensuite remercié le **Colonel Philippe Bon** qui venait d'être élu Président de la SMLH 82, membre de notre bureau et qui a souhaité y demeurer, marquant ainsi la volonté de travailler en pleine harmonie à nos objectifs communs.

Avant d'aborder la fin de son rapport moral et la situation difficile que traverse l'association nationale, le **Président Detailleur** a souhaité remercier **madame Brigitte Barèges**, maire de **Montauban**, de l'aide apportée afin de financer nos actions qui, bien que gratuites, ont un coût.

La situation difficile de l'association nationale a été évoquée. À la suite d'un conseil d'Administration tenu en fin d'année dernière, la discorde a sévi au sein du Conseil National qui, à la suite de démissions d'administrateurs, s'est retrouvé dans l'incapacité de fonctionner. La déchirure étant profonde, le **Président Jean-Claude Talbert** a demandé au TGI de **Paris** la nomination d'un administrateur provisoire. **Madame Béatrice Dunogué-Gaffié**, désignée par le TGI, qui a été chargée d'organiser une assemblée générale qui doit se tenir début juin à **La Rochelle** et qui permettra l'élection d'un nouveau conseil d'Administration et d'un nouveau Président.

Le Président **Detailleur** a estimé que celui-ci aura à cœur de pratiquer, comme lui-même, l'ouverture, le dialogue, la bonne humeur afin de faire de notre association un espace de respect mutuel, d'entraide entre ses membres et d'amitié afin qu'elle porte haut ses valeurs.

RAPPORT FINANCIER PAR LE LIEUTENANT-COLONEL EUGÈNE COJAN

Le bilan au 31 décembre 2015 fait apparaître les éléments suivants :

- un avoir de 4 288.44 €
- un déficit raisonnable s'élevant à 492.15 €
- un déficit important de la coque des rois : près de 300 €
- une augmentation significative des dons de nos adhérents et de nos partenaires (Bely et Quevedo)
- l'obtention d'une subvention de la municipalité de Montauban de 500 €

Domaine	Recettes	Dépenses	Balance
Cotisations et Abonnements à « Le Mérite »	4 888€00		+ 4 888€00
Dons	637€00		+ 637€00
Subventions de la Mairie de Montauban	500€00		+ 500€00
Intérêts	15€84		+ 15€84
Rétrocession Cotisations et Abonnements		2 996€00	- 2 996€00
Frais de Fonctionnement + Assurance		414€84	- 414€84
Entraides et Dons aux Associations		180€00	- 180€00
Frais de Déplacement des Porte-drapeaux		422€00	- 422€00
Bulletins		818€33	- 818€33
Coque des Rois	362€20	641€19	- 278€99
Voyage	1 530€00	1 769€10	- 239€10
AG Départementale + AG Nationale	1 335€00	1 765€29	- 430€29
Divers (Achat - Vente objets publicitaires)	0€00	187€04	- 187€04
Réalisation de 2 kakémonos	0€00	566€40	- 566€40
Bilan :	9 268€04	9 760€19	- 492€15

Le budget prévisionnel pour l'année 2016 est équilibré avec un objectif de 9 400 € de recettes et de dépenses.

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR MADAME HUGUETTE MONTAGNAC

Les effectifs

Dans son rapport d'activités, **madame Huguette Montagnac**, notre secrétaire, a indiqué que l'effectif reste stable à hauteur de 152 adhérents : 3 commandeurs, 22 officiers, 124 chevaliers et 3 veuves de compagnons. Le Président souhaite maintenir dans nos effectifs les personnes dont la maladie ou le grand âge remettent en cause leur adhésion. Ces personnes sont informées des activités proposées par l'Association afin de maintenir un lien entre les compagnons.

Les manifestations

Les membres du Bureau ont participé aux manifestations civiles et militaires liées aux célébrations officielles et celles liées au devoir de Mémoire. Lorsqu'ils ont été invités, ils ont participé aux remises de médailles de l'Ordre. Avec l'accord des familles, ils ont accompagné nos compagnons lors de leurs funérailles. Depuis la dernière Assemblée, le drapeau est sorti 36 fois.

Les bulletins de liaison

À l'appel du **président Detailleur**, des compagnons ont rédigé des articles à insérer dans les bulletins de liaison. Ainsi, **Robert Delbès**, **François Naud** et **Érick Lebrun** ont rejoint la rédaction. Le Comité les remercie pour leurs contributions. Le Président remercie **monsieur François Naud** qui nous fait revivre les grands destins **Tarn-et-garonnais**. **Jean-Marc Detailleur** remercie également nos annonceurs : **Fabrice Bely** et **Michel Quevedo**.

Esprit de citoyenneté et de civisme

Notre Association a contribué à encourager toutes les initiatives liées au développement chez les jeunes de l'esprit de citoyenneté et de civisme dont celles de notre compagnon **Robert Delbès** qui, chaque année, sensibilise les plus jeunes aux devoirs civiques. Notre Association a également contribué à l'organisation de la conférence de **monsieur Éric Freysselinard**, Préfet Directeur des stages à l'ENA, sur **Albert Lebrun**, le dernier Président de la 3^{ème} République dont il est l'arrière petit-fils. Le 9 juin 2016 s'est tenue à l'espace Accueil du Fort une conférence de **monsieur Jean-Louis Matharan**, professeur agrégé et docteur en histoire, sur le thème de l'évolution de la fonction présidentielle.

Cela a conduit aux cycles de conférences de l'association « Essentiel » dont l'articulation très adaptée à tous les publics permet en une heure de souligner les traits majeurs des concepts de la vie publique. La 1^{ère} conférence s'est tenue sur le thème de la République. D'autres thèmes : La Constitution, Liberté, Egalité, Fraternité seront abordés ultérieurement.

Coque des rois

Elle s'est déroulée le 16 janvier 2016 à **Montech** dans la salle « Laurier » mise à disposition par **monsieur Jacques Moignard**, député maire de **Montech**. Organisée avec les Associations SMLH (Légion d'Honneur), ANOCR (Officiers de carrière en retraite) et AOR (Officiers de réserve), cette manifestation a permis à 180 personnes de se retrouver en présence de nombreuses personnalités du département pour un moment de convivialité et d'amitié partagée.

Voyage de printemps

Cette journée de détente est prévue le 14 juin 2016 à **Villefranche-de-Rouergue**. Au programme : visite de la chapelle des pénitents noirs et de la chapelle Saint-Sauveur, traditionnel déjeuner au relais de la pastorale et promenade sur une truffière, suivie d'une dégustation.

LES RAPPORTS MORAL, FINANCIER ET D'ACTIVITÉS SONT SOUMIS AU VOTE ET APPROUVÉS À L'UNANIMITÉ

Jean-Marc Detailleur a alors abordé l'élection des membres du Comité, lesquels sont tous renouvelables. Sur les 14 membres, seuls deux ne se représentent pas. Il s'agit de **M. Christian Delperié** pris par d'autres engagements et **M. Jacky Fillod** pour grave maladie. Mise au vote, l'élection a été approuvée à l'unanimité. Le Président a lancé un appel pour inciter nos adhérents à rejoindre le Comité.

A 11 heures, le **Professeur Jean-Louis Matharan**, historien, a donné sa conférence sur le thème « place et pouvoirs du Président dans les Républiques : héritages et interrogations sur une fonction essentielle, 1848-2015 ». Brillante, la conférence a captivé l'auditoire pendant plus d'une heure.

Un condensé de cette conférence est reproduit dans le présent bulletin

François Bonhomme, sénateur-maire de **Caussade** et **Brigitte Bârèges**, vice-présidente du Conseil départemental et maire de **Montauban** ont remercié le **président Jean-Marc Detailleur** de les avoir conviés à cette Assemblée générale dont ils ont souligné la très bonne tenue.

Après la clôture des travaux, s'en est suivi un dépôt de gerbe du souvenir au monument aux morts de la ville.



Dépôt de gerbes par les autorités civiles et militaires

Cette manifestation s'est terminée devant un pot de l'amitié, puis 44 convives se sont retrouvées à **Montpezat-de-Quercy** autour d'un repas apprécié, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

La secrétaire
Huguette Montagnac

Le président
Jean-Marc Detailleur

PLACE ET POUVOIRS DU PRÉSIDENT DANS LES RÉPUBLIQUES. Héritages et interrogations sur une fonction essentielle 1848-2015.

Conférence donnée lors de l'Assemblée générale du 12 mars 2016
par le professeur Jean-Louis Matharan



Accueil par le Président Deltailleur du Professeur Jean-Louis Matharan

La fonction présidentielle occupe dans notre République une place centrale dans l'architecture de notre constitution. Elle est pour cette raison un enjeu essentiel de la vie démocratique sous la V^{ème} république. Cela n'a pas toujours été ainsi.

L'objet de ces propos est de revenir sur l'évolution de la place et des pouvoirs du Président dans les Républiques françaises depuis 1848 pour nous arrêter à la situation qui prévaut en 2015-2016. C'est donc une question d'héritages et aussi d'interrogations sur cette institution fondamentale. Une approche modeste d'histoire politique et d'histoire immédiate.

Parler du Président c'est parler de nous, du nous que nous formons, de ce qui est noué entre les citoyens. C'est de ce point de vue que j'aborderai cette évolution en privilégiant donc le rapport, défini par les constitutions, entre l'exécutif et le corps électoral **entre le Président et le Peuple**.

1848-1958 La force d'une invention et sa mise à l'écart

De 1848 à 1958, les trois Républiques, la « seconde » de 1848 à 1851-1852, la troisième de 1870 à 1940 (ces dates sont à interroger), la quatrième de 1946 à 1958, avec le moment du gouvernement Provisoire de la République (1943-1946), considèrent et organisent la fonction de façon particulière.



Louis Napoléon Bonaparte
(1848—1851)

La force de l'invention est celle de 1848. Dans le cadre radicalement nouveau du suffrage universel des français, la constitution du 4 novembre définit une fonction présidentielle très forte. Le Président élu au suffrage universel direct est à la fois chef d'État et chef de gouvernement, mais son mandat de 4 ans n'est pas renouvelable, et il ne dispose pas du pouvoir de dissolution de l'Assemblée, unique, dont les membres sont, eux aussi, élus au suffrage universel direct. Élu au premier tour en décembre 1848, **Louis Napoléon Bonaparte**, le prince président, se heurte pour des raisons politiques à l'Assemblée nationale.

Celle-ci a réduit le champ du suffrage universel en imposant l'obligation de résidence pendant trois ans des électeurs, elle s'oppose en outre à toute possibilité d'un second mandat consécutif pour le président : l'opposition est « réglée » par le coup d'État de décembre 1851, LNB rétablit le suffrage universel, fait ratifier par un plébiscite la modification de la constitution, en janvier 1852, son mandat est porté à dix ans. L'empire est établi en novembre par un nouveau plébiscite.

La proclamation de la République le 4 septembre 1870 sanctionne l'effondrement de l'Empire. Les lois constitutionnelles de 1875 définissent une fonction présidentielle réelle (initiative des lois, pouvoir de dissolution) mais sous la tutelle des deux chambres du parlement. La méfiance contre le risque de pouvoir personnel est entière. Il s'agit désormais d'interdire le rapport direct entre le Peuple et le Président, celui-ci est élu pour sept ans par les parlementaires, le pouvoir exécutif est partagé avec le Président du Conseil.

On comprend pourquoi les dissensions entre les présidents et la Chambre se soldent par la démission de ceux-ci : entre 1871 et 1940, six présidents démissionnèrent.

Le moment du GPRF est particulier dans cette évolution, il est dominé par la guerre et l'autorité *extraordinaire* du **général de Gaulle**. Celui-ci cumule les fonctions de chef de l'État et de chef du gouvernement, la mise en actes des décisions se fait par ordonnances, il dispose du pouvoir référendaire.



*Charles de Gaulle
(1959 -1969)*

C'est par ce moyen que le Peuple, élargi aux françaises depuis 1944, se prononce pour l'adoption d'une nouvelle constitution remplaçant celle de la III^{ème} république. Après les années marquées par la guerre, l'occupation et la tyrannie du régime fasciste de l'Etat Français, l'organisation de la IV^{ème} république en 1946 marque le retour du rôle central du Parlement entraîné par le dynamisme des partis politiques, acteurs et témoins du retour à la démocratie.

La fonction présidentielle est, de fait, peu modifiée par rapport à la précédente république. Le **Général de Gaulle** dès juin 1946, puis dans les années suivantes, a vivement critiqué ce statu quo soulignant le risque de dilution de la décision, l'émiettement de la volonté nationale.

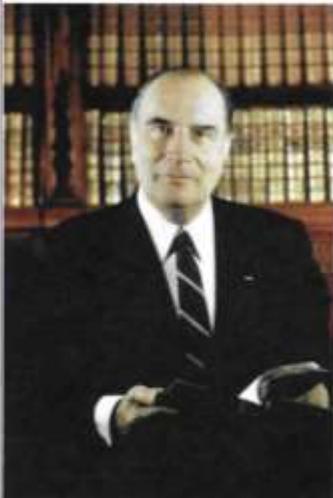
La V^{ème} République 1958-1995.

Le Président et l'assentiment du Peuple : la recherche du lien direct

Dans le contexte de la guerre d'Algérie, le retour du **Général de Gaulle** au pouvoir en 1958 entraîne, selon ses vœux, l'adoption d'une nouvelle constitution par les Français.

Elle est marquée par la mise en place d'un pouvoir présidentiel fort porté par un lien étroit entre le Président et le Peuple. Disposant du droit de dissolution, du pouvoir référendaire, élu pour sept ans, le président est la « clef de voute » des institutions, il représente le Peuple.

En 1962 les français adoptent par référendum une modification essentielle de la constitution : l'élection du Président se fera désormais au suffrage universel direct (c'est la réinvention de 1848). Elle est mise en œuvre en 1965. **De Gaulle**, élu en 1958 par un collège élargi de grands électeurs de 81 290 personnes, est réélu en 1965 au second tour par 55% des votants devant **François Mitterrand**.



*François Mitterrand
(1981 – 1995)*

Le Président a désormais la même source d'autorité et de légitimité que l'Assemblée nationale. Cette adhésion du Peuple, la recherche de son assentiment devient le propre de cette fonction, elle donne à l'élection du Président cette densité particulière, un investissement de confiance réciproque, une exigence du Peuple.

Aussi la victoire du non au référendum proposé en 1969 par **de Gaulle** entraîne-t-elle la démission de celui-ci : il interprète le résultat comme un désaveu de son action qui implique, à ses yeux, une perte de légitimité.

Au-delà des différences de caractères, de personnalités et des programmes des présidents élus entre 1969 et 1995, l'exercice de la fonction, caractérisée par la vigueur du lien étroit avec le Peuple, ne change pas significativement. La fonction est entièrement occupée par **François Mitterrand** après son élection de 1981 et sa réélection en 1988.

Les réelles difficultés surgissent avec les cohabitations. Aux élections législatives, les Français envoient des majorités hostiles au président élu. C'est le cas en 1986, 1993, 1997. Les présidents, **François Mitterrand** puis **Jacques Chirac**, considèrent alors que ces choix ne remettent pas en question leurs propre autorité ni leur légitimité à poursuivre leurs septennats.

La V^{ème} République 2002-2016

Le Président de la République en question : affaibli ou dévalué ? Une institution au cœur de la crise du politique.

Un tournant essentiel dans le rapport entre Président et Peuple se joue au début des années 2000.

La cohabitation en cours est illustrée par la proposition, soutenue par le Président, le Premier ministre et nombre de médias, de réduire le mandat présidentiel à cinq ans. Cette initiative, peu réfléchie, entraîne un bouleversement du fonctionnement général des institutions. Les Français ne s'y trompent pas, l'adoption est peu enthousiaste, l'abstention est de 70%, sur 12 millions de votants, 7,4 millions disent oui.



Le Palais de l'Élysée

La fonction est désormais synchronisée avec les élections législatives. L'élimination du candidat Premier ministre au premier tour de l'élection de 2002, le refus des Français d'adopter en 2005, par référendum, le traité relatif à « la constitution de l'UE » aggravent la crise qui touche la vie politique en général.

Depuis 2005, aucun des deux présidents élus (en 2007 et en 2012) n'a proposé de référendum, aucun des deux n'a exercé son droit de dissolution.

Nicolas Sarkozy, élu en 2007, est battu par **François Hollande** en 2012.

L'action des deux présidents a été vite désavouée par les électeurs selon les mesures des instituts de sondage. La confiance des français - la mesure de l'opinion - s'est effondrée rapidement durant leur quinquennat. Ce décrochage de l'adhésion, s'il ne peut remettre en question leur légalité, pose celle de leur autorité.

La fonction présidentielle est dans la tourmente alors que les Français en attendent toujours autant.

Quel est alors son avenir? Le retour au septennat? L'évolution vers un pouvoir présidentiel? Les deux conjugués? dans une version nouvelle de la constitution de la Seconde République?

Professeur Jean-louis Matharan

COMPOSITION DU COMITÉ DE SECTION
Assemblée générale du 12 mars 2016

Après la prise en compte des démissions de messieurs **Jacky Fillod** et **Christian Delpérié**, les membres suivants ont été élus à l'unanimité :

M. Christian Doumenc

Président d'Honneur

M. Jean-Marc Detailleur

Président de Section

M. James Simon

Vice-président, chargé de la commission Encouragement et Civisme

M. Christian Limongi

Vice-président, chargé de la Communication et de l'Élaboration du bulletin de liaison « Le Mérite 82 ». Secrétaire adjoint.

Correspondant du secteur de **Montech**

Mme Huguette Montagnac

Secrétaire

M. Eugène Cojan

Trésorier

M. Philippe Bon

Chargé des relations avec l'Armée

M. Michel Gabach

Trésorier adjoint, chargé des relations avec les personnes isolées

M. Jean Blondé

Correspondant du secteur de **Castelsarrasin**

M. Guy Dupuy

Correspondant du secteur **Beaumont-Lavit** (zone Sud-ouest)

M. Robert Delbès

Correspondant du secteur de **Moissac**

M. Érick Lebrun

Correspondant du secteur de **Caussade-Caylus**

COMPOSITION DU BUREAU

Suite à l'Assemblée générale du 12 mars 2016, la composition du Bureau est la suivante :

M. Christian Doumenc

Président d'Honneur

M. Jean-Marc Detailleur

Président de Section

M. James Simon

Vice-président, chargé de la commission Encouragement et Civisme

M. Christian Limongi

Vice-président, chargé de la Communication et de l'Élaboration du bulletin de liaison. « Le Mérite 82 »

Secrétaire adjoint

Correspondant du secteur de Montech

Mme Huguette Montagnac

Secrétaire

M. Eugène Cojan

Trésorier

M. Philippe Bon

Chargé des relations avec l'Armée

M. Michel Gabach

Trésorier adjoint, chargé des relations avec les personnes isolées

M. Étienne Fortunel

Porte-drapeau

M. André Sergues

Porte-drapeau suppléant

INFORMATIONS SOCIALES ET ADMINISTRATIVES

Durée de validité des chèques

Dans la nuit du 9 au 10 juin 2016, les députés ont voté la réduction de 12 à 6 mois de la validité des chèques dans le cadre du projet de loi « **SAPIN 2** ».

L'objectif principal de cette mesure est d'inciter nos concitoyens à utiliser des moyens de paiement plus « **modernes** », par exemple les cartes bancaires, les prélèvements ou les virements.



La réduction de la durée de validité des chèques doit aussi limiter le risque d'impayés pour les commerçants.

Cette mesure rentrera en vigueur le 1^{er} juillet 2017

L'usage des chèques diminue en **France**, mais notre pays continue de se distinguer en **Europe**. Ainsi, en 2014, les français ont émis 2,5 milliards de chèques, soit 70% de ceux émis dans la zone euro, pour un total de 1 200 milliards d'euros.

Il faut savoir que chaque français utilise en moyenne 37 chèques par an, contre 11 pour un anglais et moins de 1 (0,38) pour un allemand.

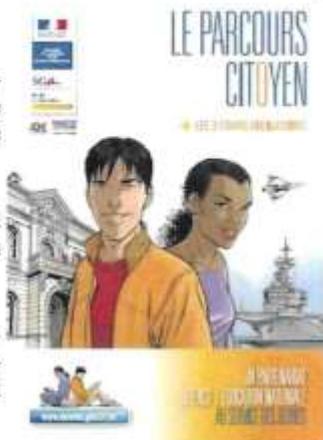
Christian Limongi

LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

En 1996, le Président de la République, **Jacques Chirac**, a décidé de suspendre la conscription et de donner à la **France** une armée de métier. Le service militaire obligatoire a ainsi été remplacé par un parcours citoyen en trois étapes, instauré par la loi du 28 octobre 1997.

Ces étapes sont :

- L'enseignement de défense, durant la scolarité, en classe de 3^{ème} et de 1^{ère}, à la charge de l'éducation nationale,
- Le recensement, à 16 ans (et avant l'âge de 16 et 3 mois) à la mairie du domicile,
- La Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD), devenue en 2011 Journée Défense et Citoyenneté (JDC).



Ce parcours de citoyenneté, revêt un caractère universel puisqu'il s'adresse aussi bien aux jeunes Françaises qu'aux jeunes Français. Il contribue en outre à l'apprentissage de leurs droits et de leurs devoirs de citoyens.

Cette troisième étape du parcours citoyen est un rendez-vous **obligatoire** et **indispensable** entre les jeunes et la Défense. Après avoir été recensés, ils sont convoqués, entre 17 et 18 ans, par la direction du service national (DSN) sur l'un des 250 sites militaires répartis sur tout le territoire métropolitain et outre-mer.

Les messages donnés lors de cette journée sont les suivants :

- sur la citoyenneté : le civisme, sur la base de la charte des droits et devoirs du citoyen français.

- information sur la défense : les enjeux et objectifs généraux de la défense nationale et des différentes formes d'engagement (volontariat de service civique, volontariat dans les armées, réserve opérationnelle, réserve citoyenne, métiers civils et militaires de la défense) ;

- aide à l'insertion : La JDC utilise des tests de détection créés par l'éducation nationale et permettent d'orienter les jeunes en difficultés vers les structures d'aides concernées ;

- aide au recrutement : Cette journée offre une information sur les opportunités professionnelles de la Défense. Le programme type de la JDC (9h00-17h00) comprenait, jusqu'au 01 janvier 2016 :

- un petit déjeuner d'accueil,
- des modules d'information sur les responsabilités du citoyen et les enjeux de la Défense,
- des tests de connaissances de la langue française,
- un repas à midi,
- une initiation aux gestes de premiers secours,
- éventuellement une visite d'installations militaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le module d'initiation aux gestes de premiers secours a été remplacé par deux modules d'une demi-heure sur le droit à l'information avec en particulier une information sur les dispositifs d'insertion, les différents dons d'organe et un module dédié à la sécurité routière.

En fin de journée, un certificat de participation est remis à chaque jeune. Ce document est **obligatoire** pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (Bac, permis de conduire, etc.).

Il est à noter que malgré la suspension du service national, l'appel sous les drapeaux demeure, en droit, possible à tout moment en cas de conflit armé majeur. Les jeunes gens doivent donc pouvoir être contactés facilement par les autorités militaires.

C'est pourquoi chaque jeune doit déclarer, jusqu'à l'âge de 25 ans, au Centre du Service National (CSN) dont il dépend, tout changement de situation le concernant (déménagement, évolution professionnelle, mariage, etc.).

Érick Lebrun

REMISE DES INSIGNES DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE A MONSIEUR PIERRE BOGINO

Une vie au service des autres

Le 6 février 2016, la salle des fêtes du Faillal de **Montpezat-de-Quercy** a accueilli la cérémonie de remise des insignes de l'Ordre national du Mérite à Monsieur **Pierre Bogino**.

Le docteur **Philippe Bécade** a procédé à cette remise de décoration, en présence de nombreuses personnalités, d'élus, de membres de la Confrérie des Vins de **Quercy**, de membres de la famille et d'amis. Étaient également présents le **Président Jean-Marc Detailleur** et son **porte-drapeau Étienne Fortunel**.



Le docteur Philippe Bécade procède à la remise de décoration

Un parcours exceptionnel, tant du point de vue professionnel que des nombreuses activités associatives mises au service de ses concitoyens, justifie l'attribution de cette haute distinction.

Une carrière professionnelle débütée à 22 ans, en qualité de masseur-kinésithérapeute orthopédiste, puis de kiné à mi-temps pendant 42 ans, au centre hospitalier de **Montauban**.

Directeur général de la clinique chirurgicale de **Saint-Orens**, Président de l'Union professionnelle des masseurs kinésithérapeutes du **Tarn-et-Garonne**, il a pris sa retraite en 2005.

Très attaché à son terroir, Vice-président du Syndicat d'initiative de **Montpezat-de-Quercy**, Président de l'Union touristique du **Bas-Quercy**, il a créé la Confrérie des vins des **Coteaux de Quercy** dont il est le Grand Maître. Passionné de chasse, il est président de l'ACCA depuis plus de 50 ans.



M. Pierre Bogino

Pierre Bogino s'est investi également dans l'Association Française contre les Myopathies dont il est membre du Conseil d'administration ainsi que dans le Téléthon dont il est le coordonnateur départemental.

Le récipiendaire a dédié sa médaille à **Monique**, son épouse depuis plus de 50 ans, et à tous ceux qui l'ont aidé tout au long de son parcours.

À l'issue de cette cérémonie, tous les invités, et ils étaient nombreux, se sont retrouvés autour du pot de l'amitié.

Christian Limongi

REMISE DES INSIGNES DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
À MONSIEUR CHRISTOPHE DELAIS

Un professionnel du parachutage et du largage

Engagé dans l'Armée de terre, **Christophe Delais** intègre l'École des sous-officiers de **Châteauroux** en 1984. Breveté parachutiste en 1985, puis moniteur parachutiste en 1992, il exercera diverses fonctions à **Pau**, à **Orléans**; à **La Réunion** au sein du 2^{ème} RPIMA. Il terminera sa carrière au 1^{er} RPIMA à **Bayonne** en 2002.



Christophe Delais

Depuis, ce spécialiste des matériels de parachutage et de largage sert en qualité de personnel civil à la Section technique de marque Parachutage/Largage de **Montauban**.



Le récipiendaire décoré par le Major J-P Mermoz

Distingué pour l'excellence des services militaires et civils rendus, **Christophe Delais** a été décoré par le **Major Jean-Pierre Mermoz** lors d'une cérémonie qui s'est déroulée dans l'enceinte du **Quartier Vergnes**, présidée par le **Général Patrick Hocquard** et organisée pour le 70^{ème} anniversaire de l'installation des spécialistes de la maintenance des matériels de parachutage à **Montauban**.

Cette remise de décoration marque la reconnaissance de la République vis à vis de son engagement professionnel sans faille.

Les membres du Comité de section ont adressé, à **Monsieur Christophe Delais**, leurs félicitations.

Christian Limongi

DESTINS DE TARN-ET-GARONNE

MAURICE ROLLAND

L'esprit de résistance dans la magistrature

Trois enfants du département de **Tarn-et-Garonne** appartiennent à l'Ordre de la Libération : **Jean de Milleret**, **Georges Delrieu** et **Maurice Rolland**. Si les deux premiers ont rejoint les Forces Françaises Libres pour combattre l'occupant les armes à la main, le troisième se distingue par son appartenance à la magistrature où il joua un rôle de tout premier plan au sein du Comité directeur de la résistance judiciaire.



La Croix de la libération

La magistrature française qui comptait deux mille membres à la déclaration de guerre a perdu vingt-cinq des siens dans les combats du printemps 1940. Si l'on retient qu'un seul, **Paul Didier**, refusa de prêter serment au **maréchal Pétain**, la perception d'une justice docile s'en trouve renforcée.

Or, il convient de nuancer ce point de vue. Pendant l'Occupation, quarante magistrats ont été déportés et douze sont morts dans les camps. Sur le territoire métropolitain, sur les trente-deux arrêtés par la Gestapo, quatre seront fusillés parmi lesquels le procureur **Albert Stamm**.

René Parodi, figure emblématique de la Résistance intérieure au sein du mouvement Libération-Nord, a été, lui, assassiné dans sa cellule de la prison de **Fresnes** le 16 avril 1942.

Il sera nommé Compagnon de la Libération par décret du 20 novembre 1944. **René Parodi** est le second magistrat à être reçu au sein de l'Ordre qui ne compta que 1 038 membres. **Maurice Rolland** figure parmi eux.

Un engagement exemplaire

Maurice Rolland est né le 2 septembre 1904 au domicile de ses parents 17, avenue Saint-Michel à **Montauban**. Signes encourageants pour sa carrière à venir, sa naissance est attestée par la présence de deux procureurs de la République, **Samuel-Eugène Prat de Lestang** en charge de la juridiction de **Montauban** et **Albert Achard**, responsable du parquet de **Douai** dans le département du Nord.



Maurice Rolland
grande figure de la Résistance

Fils de **Paul Rolland**, un magistrat du parquet de **Montauban** qui va achever sa carrière, après avoir été rappelé à la Libération, comme président de la chambre sociale à la Cour de cassation, et d'**Hélène Granguillaume**, **Maurice Rolland**, titulaire d'une licence ès lettres puis du diplôme d'études supérieures de droit et de celui du Centre des hautes études administratives, intègre la magistrature le 9 juillet 1927 comme attaché titulaire.

Il est affecté successivement dans différents parquets à **Laon**, **Corbeil**, **Provins**, **Reims** et **Versailles**. En juin 1940, le magistrat se retrouve, dans un premier temps à **Guéret** puis, en second lieu, à **Limoges** en application des dispositions de repli des services civils arrêtés par le Gouvernement **Paul Reynaud**.

Son retour, en décembre 1940, comme substitut adjoint auprès du procureur de **Paris**, le place dans une position idéale pour observer la connivence entre les occupants et l'administration relevant de l'autorité de **Vichy**. La Kommandantur le surveille tout particulièrement car **Maurice Rolland** a suggéré à la gendarmerie de n'appliquer qu'avec modération les instructions édictées par le Gouvernement du **Maréchal Pétain**.

Au cours de l'année 1941, il tente de fédérer ses amis et ses relations afin de les préparer à passer à l'action le moment venu. Poursuivant ses activités officielles, il assume la direction du parquet de Versailles et se heurte de plus en plus à l'intransigeance des autorités occupantes. Ainsi se voit-il menacé d'arrestation pour ne pas avoir fait procéder à l'interpellation de membres des Jeunesses communistes qui distribuaient des tracts. En **Seine-et-Oise**, il participe également à la rédaction et à la diffusion du journal clandestin « *Résistance* ».

Ayant rejoint l'Organisation Civile et Militaire au printemps 1942, le magistrat va y animer un service de renseignements rattaché au réseau « *Samson* », fondé par **Robert Masson**. Il entre ainsi en contact avec les services britanniques et surtout des agents du renseignement de l'Armée secrète du **Général Charles Delestraint** auxquels **Maurice Rolland** communique de nombreuses informations à caractère économique et stratégique.

Son réseau se développe rapidement, avec l'apport d'un radio et de plusieurs agents dirigés par un officier venu de **Grande-Bretagne**. « *Samson* » élargit ses contacts aux fonctionnaires du ministère de l'Intérieur

et aux cadres des chemins de fer qui lui apportent une documentation de tout premier ordre.

En novembre 1942, **Maurice Rolland** a constitué un groupe de résistance judiciaire formé, au départ, d'une dizaine de magistrats et avocats. Cette réunion, devenue un mouvement de quarante membres, a, à sa tête, un comité directeur de la résistance judiciaire.

En étroite liaison avec le Comité général d'études (CGE), ces hommes de l'ombre établissent des notes sur les procureurs généraux, sur l'épuration à la libération et préparent des projets de réforme judiciaire. Le comité sera reconnu, en novembre 1943, par le Conseil National de la Résistance, comme la seule autorité qualifiée pour ce qui concerne les questions judiciaires.

De Londres à Alger

Ayant échappé à la Gestapo le 19 septembre 1943, **Maurice Rolland** passe dans la clandestinité sous le pseudonyme d' « Olivier ». Dans les derniers jours de novembre 1943, il tente de s'embarquer en Méditerranée à bord d'un sous-marin. L'opération échoue. Le résistant se risque à une tentative par avion en décembre 1943 dans l'Oise. Elle se solde par un nouvel échec. Enfin, en mars 1944 il parvient à gagner l'Angleterre à bord d'un avion *Lysander*.

Sur les ondes de la BBC, il lance un appel aux magistrats restés en fonctions les invitant à désobéir à l'arbitraire et aux lois immorales décrétées par le Gouvernement de Vichy. À Londres, il travaille avec **Pierre Larroque** et **Gilberte Brossolette** à la réorganisation de l'appareil judiciaire.

Envoyé à **Alger** auprès du Comité Français de Libération Nationale, **Maurice Rolland** est nommé directeur du personnel au commissariat de la Justice dirigé par **François de Menthon**. Sa tâche s'oriente, à cette époque, par des tournées d'inspection dans les différentes juridictions d'**Afrique du Nord** marquées par des lustres de mauvaises habitudes héritées du statut militaire en vigueur depuis la Conquête de 1830. À cette occasion, le magistrat a sans doute mis en exergue certains sujets délicats car il est relevé de ses fonctions de directeur du personnel le 10 mai 1944.

Revenu à Paris en septembre 1944, **Maurice Rolland** reçoit la responsabilité d'enquêter sur l'attitude des magistrats sous l'Occupation avec le titre d'inspecteur général des services judiciaires. En 1955, il rejoint la Cour de cassation comme conseiller puis, en 1964, accède à la présidence de la chambre correctionnelle. C'est à ce poste qu'il est admis à la retraite et à l'honorariat en septembre 1974.

Il a exercé les fonctions de président de la fédération française des juristes européens, de président de l'amicale des magistrats résistants qu'il a fondé à la Libération et de président de l'association France-Israël des juristes.

Grand officier de l'ordre national de la Légion d'honneur, croix du combattant volontaire de la Résistance, **Maurice Rolland** a été reconnu compagnon de la Libération par décret du 16 août 1944. **Maurice Rolland** est décédé le 14 janvier 1988 à l'hôpital du Val-de-Grâce à **Paris** et ses obsèques ont été célébrées en la cathédrale Saint-Louis des Invalides. Sa dépouille mortelle repose au cimetière des Batignolles dans le XVII^{ème} arrondissement de **Paris**.

François Naud

* * *

MARCEL MONTAGNAC

Un gendarme au service du maquis limousin

Les 27 et 28 mai 2016 a eu lieu, à **Châteauneuf-la-Forêt (Haute-Vienne)** l'inauguration des journées de la Résistance sur le sol limousin pendant la guerre 39-45. Le thème de ces journées, cette année : désobéir pour sauver, consacré aux gendarmes et policiers, est décliné en deux expositions.

Celle qui nous intéresse traite de la désobéissance des gendarmes et policiers pour sauver les juifs. L'exposition locale retrace le cheminement des gendarmes de la brigade de **Châteauneuf-la-Forêt** qui, au départ, obéissent aux ordres du nouveau régime, puis ensuite aident la résistance.

C'est ici qu'un pan de la vie de **Marcel Montagnac** a été évoqué eu égard à son passé de militaire et à son attitude lors de cette période.

Né en 1903, **Marcel Montagnac** a débuté sa carrière militaire en qualité d'élève gendarme à cheval le 21 juin 1929 et fut affecté à la légion de gendarmerie du **Maroc** le 1^{er} août 1929.



Le gendarme Marcel Montagnac

Au gré des affectations, il est amené à servir dans les brigades d'**Agadir**, de **Domme (Dordogne)**, de **Savignac-les-églises (Dordogne)** puis en qualité de commandant de la brigade du **Château-neuf-la-Forêt** à compter du 1^{er} mars 1944 où il fut très vite confronté au choix de l'époque : obéir au **Maréchal Pétain** ou entrer en résistance. Pour la petite histoire, c'est là que naît son troisième enfant (et premier fils) **Jean-Claude**, qui a embrassé le même métier, quelques années plus tard !

Sa décision fut rapidement prise : devenir maquisard sur le sol limousin, il rencontra rapidement **Georges Guingoin**, chef du maquis limousin.

Petit rappel d'histoire par la Présidente du comité local ANACR.

*« En 1940, comme l'ensemble de la population, les gendarmes et policiers sont désorganisés et désemparés par la défaite de la France devant l'invasisseur allemand. Ils apportent eux aussi un soutien massif au **Maréchal Pétain** qui supprime les lois de la République. Ils sont chargés d'appliquer la politique d'exclusion à l'égard des Juifs et de réprimer les « menées antinationales », c'est à dire de poursuivre tout opposant à la politique mise en place par le régime instaurant la Révolution nationale, qui collabore avec les nazis.*

*Après le débarquement allié en **Afrique du Nord** et l'occupation par les Allemands de la zone dite libre en novembre 1942, les gendarmes s'interrogent. Lors de la mise en place des lois sur le Service du Travail Obligatoire (STO) en février 1943, qui les obligent à faire la chasse aux réfractaires, l'impopularité qu'ils subissent de la part de la population peut aller jusqu'à la haine.*

Certains prennent conscience de la nature du régime qu'ils servent et de manière passive ou active agissent pour s'y opposer.

Localement, cette évolution est perceptible.

Dans un premier temps, certains gendarmes deviennent moins zélés que d'autres et dans une même brigade, tous ne sont pas sur la même longueur d'ondes : selon qu'ils écoutent celles de **Londres** ou celles de **Paris**. Cela ne facilite pas les actions. Et la méfiance règne entre collègues d'une même brigade.

D'autre part, d'une brigade à l'autre, les positions diffèrent, ainsi dans le canton d'**Eymoutiers**, **Raymond Dumont** qui a fui pour échapper au STO et rejoindre **Georges Guingouin** dans la forêt de **Châteauneuf**, raconte l'acharnement et le harcèlement des gendarmes contre sa famille.

À **Châteauneuf**, arrive début mars 1944 à la tête de la brigade l'**Adjudant Marcel Montagnac**. Il vient de **Dordogne**, il est déjà Résistant et appartient à l'**Organisation de Résistance de l'Armée (ORA)**.



Autorisation de porter l'insigne des
Forces Françaises de l'Intérieur

Grâce au gendarme **Guillaume Bariou**, qui aide déjà les Résistants, il a une entrevue avec **Georges Guingouin**. À partir de cette date, une coopération s'installe entre les gendarmes et les maquisards de **Georges Guingouin**.

Ce compromis profite à la population qui désormais vit dans une zone apaisée, considérée comme zone libérée.

Quand la Division allemande **Brehmer** arrive à **Châteauneuf** le 6 avril 1944, comme des Résistants dénoncés et des Juifs réfugiés, les gendarmes sont arrêtés, désarmés, menacés d'être fusillés, car soupçonnés d'aider le maquis. Ce n'est qu'en fin de journée et parce que l'**Adjudant Montagnac** parle ferme et défend sans répit ses collègues, que la Brigade toute entière est libérée. Les Allemands partis, les relations gendarmes-Résistants reprennent et à partir du 6 juin, jour du débarquement allié, la Brigade rejoint les maquisards de **Georges Guingouin** en vue de la libération du pays.

C'est une situation exceptionnelle entre hommes d'exception.



En reconnaissance, et en toute logique, la brigade de gendarmerie construite en 2013 à **Châteauneuf** porte le nom de l'**Adjudant-chef Montagnac**. Elle jouxte la rue **Georges Guingouin**.

Ainsi un hommage est rendu à cet homme, qui a un moment donné, n'a écouté que sa conscience et a préféré désobéir aux ordres du régime en place asservi au nazisme, antipatriote et antirépublicain.

La gendarmerie de Châteauneuf-la-forêt porte son nom

À travers son exemple, nous associons tous ceux de sa profession qui, comme lui, ont choisi de défendre les valeurs citoyennes et humanistes qui sont les nôtres, en luttant contre la barbarie, et pour le rétablissement de la démocratie dans notre pays ».

Lors de cette inauguration du 27 mai les cinq enfants de l'adjudant-chef étaient présents, très émus, ce qui suscita de fortes émotions dans le public, notamment de personnes âgées ayant bien connu le personnage.

Son devoir accompli en **Haute-Vienne**, **Marcel Montagnac** continua sa route à la fin de la guerre. Il dirigea la brigade territoriale de **Montauban** du 1^{er} janvier 1947 au mois de février 1953. De 1953 à 1958 il occupa le poste de chef du casernement au sein du groupement de gendarmerie du **Tarn-et-Garonne** jusqu'à sa mise à la retraite le 1^{er} août 1958.

Ses enfants étant très jeunes, il reprend une activité au greffe du tribunal de grande instance de **Montauban**, pendant 10 ans et est habilité en qualité d'enquêteur de personnalité pendant de nombreuses années.

Il fut, d'autre part, engagé dans différentes associations patriotiques :

- de 1960 à 1977 il occupe les fonctions de vice-président de la 132^{ème} section des médaillés militaires de **Montauban** ;
- de 1964 à 1977 il s'engage dans l'association des membres de la légion d'honneur en qualité de secrétaire départemental ;
- du mois de mai 1972 au 1^{er} juin 1977 il assume les fonctions de président de l'association de l'union nationale du personnel en retraite de la gendarmerie (UNPRG).

Il terminera sa vie le 12 septembre 1977 entouré de son épouse et de tous ses enfants.

Il fut titulaire des décorations suivantes :

- ◆ Chevalier de la légion d'honneur
- ◆ Médaillé militaire
- ◆ Croix de guerre, étoile de bronze
- ◆ Croix du combattant volontaire de la guerre 39-45
- ◆ Croix du combattant volontaire de la résistance
- ◆ Médaille de la France libérée
- ◆ Médaille de la France libre
- ◆ Médaille d'outre mer
- ◆ Chevalier du Ouissam Alaouite
- ◆ Chevalier du Nicham El Anouard
- ◆ Chevalier du mérite social
- ◆ Médaille du combattant
- ◆ Médaille commémorative de la libération.

*Chers lecteurs, vous l'avez compris, **Marcel Montagnac** n'est autre que le beau-père de Huguette, notre secrétaire*

***Propos recueillis par Christian Limongi,
Vice-président, chargé de la Communication***

★ ★ ★

NOUVELLES NOMINATIONS DANS L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

La promotion civile de l'ordre national du Mérite a été publiée au Journal officiel le 15 mai 2016. En **Tarn-et-Garonne**, ont été nommés chevaliers :

Pierre Besnard, préfet de **Tarn-et-Garonne**, promotion du ministère de l'Intérieur

Madeleine Carencio, promotion du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Marie Dourlent, née **Albrand**, promotion du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Béatrice Grailhe née **Massip**, promotion du ministère de l'Intérieur

Nicole Santalucia née **Furlan**, promotion du Premier-ministre

Nous leur exprimons nos plus vives félicitations pour cette décoration qui récompense leur engagement au service de la collectivité.

LA VIE DE LA SECTION

VOYAGE DE PRINTEMPS À VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE (14 juin 2016)

Mais où est passé l'anticyclone? Question météorologique maintes fois répétée en ce mois de juin 2016, qui ne manque pas d'inquiéter les 35 participants au voyage vers **Villefranche-de-Rouergue**, en montant dans le confortable autobus Barrière aux couleurs de l'USM Sapiac. Nous avons joué à cache-cache avec la pluie et finalement le soleil nous a permis de profiter des beautés du paysage du **Rouergue** et du **Quercy**.

Notre journée a débuté par la visite de la **Chartreuse Saint-Sauveur** qui fait partie de l'hôpital de **Villefranche**. Accueillis par **Ludovic**, jeune guide passionnant et passionné de l'Histoire de l'Ordre cartusien et de ces bâtiments qui ont échappé en grande partie aux destructions des guerres de Religion et de la Révolution. Ce bâtiment du XV^{ème} siècle a été fondé grâce à la générosité de **Vézian Valette**, riche marchand drapier et de son épouse qui ont légué leur fortune à l'**Ordre de Saint Bruno**.



La Chartreuse Saint-Sauveur

L'ordonnancement des bâtiments reflète la règle cartusienne où silence et prière règnent : chapelle, deux cloîtres, douze maisons de Père et la maison du Père prieur. La chapelle où se retrouvaient les moines pour les offices en est presque conservée dans son état d'origine comme en témoigne la porte en bois du XV^{ème} siècle et les stalles en bois de la fin du XV^{ème} siècle.



Le grand cloître

Nous avons suivi la vie d'un novice, devenu Père, de son arrivée au monastère jusqu'à sa dernière demeure. Ensuite, nous avons visité le centre du grand cloître, l'un des plus grands de **France** qui est très bien conservé. Les longues galeries n'ont subi que très peu de restauration. Elles sont voûtées d'ogives très régulières. Pour empêcher tout contact au moment du service des repas, des petits guichets en baïonnettes témoignent de la rigueur de la règle du silence imposées aux Pères que huit frères assistent dans leur mission essentielle : la prière.

Changement de décor brutal dans la chapelle des Pénitents noirs à l'autre bout de la ville. La **Confrérie des Pénitents noirs de la Sainte-Croix** est une association où dominent les œuvres, témoignage de la Contre-réforme : la foi, certes mais aussi les œuvres peuvent conduire au Paradis, contrairement à la Réforme qui privilégie la foi aux dépens des œuvres.

La décoration intérieure exalte le culte de la Croix. La voûte est en bois somptueusement habillée de peintures du début du XVIII^{ème} siècle, en style espagnol.



Pénitent noir



Magnifique retable

Six grands tableaux du peintre toulousain **Dujon** agrémentent le pourtour de cette chapelle dont la pièce maîtresse est le retable en bois sculpté doré à la feuille reprenant les scènes de la passion entre les colonnes torsées cannelées.

Les deux heures et demie de visite sont passées très vite.

Le repas traditionnel nous attendait au Relais de la Pastorale. La qualité des mets dont l'étonnant plat rouergat l'estofinade et la qualité du service ont permis de passer un très bon moment d'amitié, couronné par les applaudissements du chef **Jacques Scotti** qui a tenu à nous saluer.



Un moment de forte convivialité

La partie gastronomique n'était, cependant, pas terminée. L'étape suivante était la découverte de l'univers de la truffe, à **Limogne en Quercy** dans le lot où nous attendait **Marie-France** et son chien truffier. Sagement assis dans la chénaie, nous avons suivi avec intérêt et gourmandise les explications de **Marie-France** sur les mystères de la truffe dont le succès de la culture ressemble plus aux résultats du loto qu'à celui d'une agriculture scientifique.



Marie-France et son chien truffier

Dans la ferme attenante, nous avons pu mettre un goût sur les usages de la truffe qui nous avaient été présentés et acheter quelques unes des truffes d'été qui venaient d'être mises à jour par le chien de la maison.

Au final, nous sommes passés à travers les gouttes et le soleil nous a accompagné pour le voyage de retour.

Jean-Marc Detailleur

DISTINCTION



Stèle de Ventailac

Une cérémonie du souvenir s'est déroulée le 31 juillet 2016 devant la **stèle de Ventailac** afin de commémorer l'attaque d'une colonne de SS par un groupe de dix résistants, le 15 août 1944.

Durant ces durs combats, les allemands perdirent vingt-deux des leurs et le nombre de leurs blessés ne fut jamais connu. Les résistants, sous le commandement du **Lieutenant Victor Viola** ne subirent aucune perte et n'eurent aucun blessé. Parmi les valeureux résistants qui composaient ce groupe, cinq étaient moissagais.

Notre association était représentée par **monsieur Christian Limongi**, vice-président et par le **Lieutenant-colonel Eugène Cojan**, notre trésorier. A cette occasion, **monsieur Christian Limongi** a été décoré de la « *médaille de la Reconnaissance et des Bienfaits* » par **monsieur Robert Delbès**, maître de cérémonie et Président des Médailleurs du Travail.



NOUVELLES ADHÉSIONS :

M. Pierre Bogino

M. Gérard Catala

M. Christophe Delais

M. Gilles Lattes

Mme. Thérèse Marche

M. Jacques Thibaut

DÉMISSIONS :

M. Jacky Fillod

Mme Olga Lepicier

M. Jean-Claude Minet

Mme Jeanne Marc

MERCI À NOS PARTENAIRES

Les Monumentalistes

3, place Occitane
82100 CASTELSARRASIN
05 63 32 56 89

29bis, rue de la Fraternité
82100 CASTELSARRASIN
05 63 04 95 28

46, avenue du Chasselas
82200 MOISSAG
05 63 39 66 85

5, avenue Albert Soubies
82500 Beaumont de Lomagne
05 63 29 09 69

21, place Sylvain Diamon
82400 VALENCE D'AGEN
05 63 29 09 69

FABRICE BELY



**POMPES FUNÈBRES
& MARBRERIE**

bely.f@wanadoo.fr

www.bely-funeraire.com



SARL Michel QUEVEDO
PLATRIER - PLAQUISTE - ISOLATION
NEUF ET RENOVATION

1145 Rte de St Nauphary

Tel 05 63 66 11 71

Mail

82000 MONTAUBAN

Port 06 80 30 66 41

michel.quevedo@wanadoo.fr

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS 2017

Coque des rois : 14 janvier à Montech

Assemblée générale : 11 mars à Montauban

Prochain bulletin de liaison : Avril